

Annecey, le 13 avril 2022

Marathon international du lac d'Annecy

40^e Marathon International, Semi-Marathon et 10 km du Lac d'Annecy, Occupation du domaine public les samedi 16 et dimanche 17 avril

Pour la première fois cette année, le Marathon, Semi-Marathon, 10km et Marche nordique auront lieu le même jour ce dimanche 17 avril. Afin d'assurer la sûreté et la commodité du passage dans les voies et espaces publics pendant la manifestation organisée par l'association et permettre son bon déroulement, il est nécessaire de prendre les dispositions suivantes.

Circulation allée piétonne

Le dimanche 17 avril 2022, conformément, une partie des sentiers piétons des Jardins de l'Europe et l'allée piétonne secteur Pâquier/parc Charles Bosson seront interdits à la circulation.

De 06h à 08h30, ces voies seront réservées aux organisateurs de la manifestation sportive pour le repérage (motards) et la mise en sécurité du parcours (installation barrières, ravitaillements) avant lancement du départ.

De 08h30 à 18h30, elles seront réservées aux participants de la manifestation sportive :

- Sentiers Piétons Jardins de l'Europe : dans les 2 sens de la course (aller/retour).
- Allée Piétonne secteur Pâquier/parc Charles Bosson : dans le sens aller.

Circulation bande cyclable

Le dimanche 17 avril 2022, la bande cyclable sera interdite à la circulation des 2 roues, trottinettes, rollers, pour le secteur pont de la Halle jusqu'en limite de commune de Sevrier, et pour le secteur Pâquier/parc Charles Bosson dans les 2 sens de circulation.

De 06h à 08h30, celle-ci sera strictement réservée aux organisateurs pour le repérage (motards) et la mise en sécurité du parcours (installation barrières, ravitaillements) avant lancement du départ.

De 08h30 à 18h30, celle-ci sera strictement réservée aux participants de la manifestation sportive dans les 2 sens de la course (aller/retour) pour le secteur Pont de la Halle jusqu'en limite de commune de Sevrier, et dans le sens retour pour le secteur Pâquier/parc Charles Bosson.

Occupation du domaine public du Pâquier

Les différentes structures et véhicules nécessaires à l'organisation de la manifestation seront disposés sur le domaine public du Pâquier.

Les différentes installations seront mises en place à partir du jeudi 14 avril 2022 à 7h30 avec l'aide des services techniques municipaux, et l'enlèvement sera effectué pour le mercredi 20 avril 2022 à 18h00 au plus tard.